

# intensifier les act

En décembre dernier, la communauté internationale a lancé une première initiative d'importance en vue d'aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique. Réunis à Bali, les gouvernements ont décidé de rendre opérationnel le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto qui financera des projets d'adaptation dans ses pays Parties en développement. Cependant, ses modalités doivent être étudiées plus avant car l'ampleur du financement et des mesures nécessaires pour cette adaptation dépasse largement ce qui est actuellement prévu au titre du Fonds. La question essentielle est de savoir si le consensus qui s'est dégagé à Bali, lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Réunion des Parties au Protocole débouchera sur des mesures soutenues et conjointes qui amélioreront, plutôt que de détériorer, le bien-être de millions de pauvres et des communautés vulnérables exposés aux pires impacts du changement climatique.

Les pratiques d'adaptation sont par définition spécifiques d'un point de vue local, tributaires d'un contexte et dynamiques. Ces facteurs, associés à des contraintes financières, technologiques et en termes de capacités font de l'adaptation un défi difficile à relever pour la grande majorité des pays en développement. Toutefois, éviter ou retarder sa mise en œuvre, ne présente que peu d'avantages et implique des coûts élevés. En l'absence d'adaptation, les coûts annuels des impacts dus au changement climatique pourraient passer de quelques points à plusieurs dizaines de points en pourcentage du PIB dans les pays en développement exposés; en outre, la plupart des coûts se traduiraient par de graves chocs économiques.

Il est également avéré que les effets nocifs du changement climatique toucheront beaucoup plus les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires en développement ainsi que les pauvres et les groupes vulnérables dans tous les pays. Le cyclone qui a récemment dévasté les communautés des plaines côtières du Bangladesh en a fourni une preuve tragique. Selon l'étude réalisée par la Stern Review : « Le changement climatique constitue une réelle menace pour le monde en développement. Si l'on n'y prend pas garde, il deviendra un obstacle majeur à la réduction continue de la pauvreté. » Le rapport sur le Développement humain 2007-2008 va même beaucoup plus loin : « La coopération internationale en matière d'adaptation peut être envisagée comme un régime d'assurance pour les pauvres dans le monde ... Pour des gouvernements soucieux d'accomplir des progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au cours des dix prochaines années, et de les renforcer par la suite, l'adaptation est la seule option pour limiter les dommages causés par le changement climatique actuel. »

Le financement intergouvernemental pour l'adaptation n'est actuellement pas envisagé comme faisant partie de l'effort de financement mondial plus vaste pour la réalisation des OMD ou la réduction de la pauvreté. Deux mécanismes intergouvernementaux pour l'adaptation ont été mis au point dans le cadre de la CCNUCC pour mise en œuvre par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Le premier a été créé pour aider les PMA à parvenir à un développement résistant au changement climatique en augmentant leurs capacités d'adaptation et en réduisant leur

vulnérabilité. Les pays établissent tout d'abord des Plans d'action nationaux pour l'adaptation qui identifient les activités où de nouveaux délais pourraient accroître la vulnérabilité ou entraîner une augmentation des coûts à une étape ultérieure. Actuellement, 44 propositions d'élaboration de Plans d'action nationaux pour l'adaptation et deux projets d'appui mondiaux ont été approuvés pour financement par le FEM et parmi ceux-ci 22 Plans d'action nationaux pour l'adaptation ont été soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les projets d'appui ont été élaborés pour financer des activités complémentaires de celles financées par le FEM s'agissant de l'adaptation au changement climatique (priorité absolue); du transfert de technologie; de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, de la foresterie et de la gestion des déchets; ainsi que de la diversification des économies. Le FEM gère également un programme pilote, la Priorité stratégique pour l'adaptation.

Pour un pays en développement, l'adaptation au changement climatique et le développement durable ne peuvent être considérés comme des questions distinctes ou antagoniques et par conséquent le financement du changement climatique ne peut être isolé de celui du développement. Il sera particulièrement difficile pour les PMA et les petits Etats insulaires en développement de relever le défi que présente l'adaptation étant donné qu'ils sont les plus exposés au changement climatique et qu'ils sont confrontés à d'énormes contraintes en termes de ressources et de capacités. C'est pourquoi, il est urgent d'intensifier l'appui pour élaborer et mettre en œuvre immédiatement les Plans d'actions nationaux pour l'adaptation.

La documentation existante révèle une absence presque totale de méthodologies et d'instruments précis et fiables pour estimer les coûts de l'adaptation et les risques associés au changement climatique, ce qui entrave considérablement le financement effectif et la mise en œuvre de tout projet de mécanisme intergouvernemental ou mondial, y compris le Fonds d'adaptation.

Les limites analytiques majeures de l'estimation des coûts de l'adaptation sont particulièrement préoccupantes tout comme le manque de méthodologies et d'instruments nationaux d'évaluation des coûts fiables et accessibles concernant les pratiques pertinentes d'adaptation. La CCNUCC a mis en avant quatre méthodes d'estimation dans un document d'information en soulignant les principales incertitudes qui y sont associées :

- Une approche complète du bas vers le haut associant l'estimation des coûts des adaptations spécifiques : mais seules des informations partielles sont disponibles, sur la base des Plans d'action nationaux pour l'adaptation et des communications nationales, et cette approche est loin d'être globale et complète.
- Une extrapolation des coûts estimatifs de l'adaptation sur la

# tions

par Anilla Cherian

base des Plans d'action nationaux pour l'adaptation pour le reste du monde en développement compte tenu de la démographie, des revenus et des terres.

Oxfam America estime que les coûts de l'adaptation seront supérieurs à 50 milliards de dollars par an mais la CCNUCC note que cette extrapolation est basée sur un nombre limité de Plans d'action nationaux pour l'adaptation qui sont uniquement axés sur les « besoins immédiats ».

- Des analyses utilisant les dépenses globales actuelles en matière d'agriculture, de foresterie et de pêches pour appliquer une règle empirique d'estimation des coûts supplémentaires afin de répondre aux besoins en matière de développement et d'adaptation. Il convient toutefois d'élaborer des hypothèses sur les coûts supplémentaires qui pourraient entraîner des écarts importants si les estimations sont appliquées à une base étendue.
- Des analyses quantitatives du haut vers le bas qui peuvent fournir une estimation approximative des coûts totaux mais qui n'intègrent pas en général les différences propres à chaque site. En outre, la CCNUCC souligne qu'elles ne sont peut-être pas très détaillées et que l'utilisation de diverses hypothèses pour les modèles peut déboucher sur des estimations différentes de l'ampleur.

Ainsi au lieu de perdre un temps précieux et des ressources limitées dans des extrapolations et des estimations globales des coûts de l'adaptation, les pays en développement tireront mieux parti de méthodologies et d'instruments nationaux appropriés à un contexte particulier et qui permettent d'associer les pratiques d'adaptation aux objectifs et avantages d'un développement durable national. Les pays en développement doivent disposer sans plus attendre de méthodologies et d'instruments nationaux pour évaluer les pratiques d'adaptation pertinentes et répondant à des situations et besoins particuliers. Ils doivent pouvoir accéder aux technologies et mécanismes politiques appropriés pour permettre la mise en œuvre et le partage des meilleures pratiques. Les pays vulnérables doivent également accéder sans plus attendre à des mécanismes et à des instruments de prévision fiables pour la gestion des risques liés au changement climatique afin de pouvoir protéger les communautés vivant dans des zones de basse terre.

L'absence de financement approprié axé sur le lien politique et programmatique entre le changement climatique mondial et les objectifs du développement durable a, et continuera, d'avoir

des incidences importantes sur l'engagement des pays en développement envers le changement climatique mondial et la réalisation des objectifs du développement durable au niveau national, y compris la réduction de la pauvreté. Compte tenu du délai fixé à 2015 pour la réalisation des OMD, les incidences inégalement réparties et disproportionnées du changement climatique pour les pauvres du monde et les communautés vulnérables devraient constituer le premier cadre de référence de la mise en œuvre des activités pour l'adaptation après 2012.

En dépit de la mise en place de mesures intergouvernementales pour financer l'adaptation, la fourniture de services nationaux, de ressources et d'instruments demeure fragmentée et se fait au cas par cas. Les efforts mondiaux et soutenus pour intégrer l'adaptation au développement durable devraient donc porter sur :

- L'accroissement des ressources financières pour la fourniture nationale de services en vue d'évaluer les coûts et de mettre en œuvre des pratiques d'adaptation à l'initiative de chaque pays.
- Le renforcement de l'appui à des mesures nationales et concertées qui relient le rapport politique et programmatique avec l'adaptation au changement climatique et les objectifs nationaux plus vastes de développement durable afin d'améliorer les capacités d'adaptation et de réduire la vulnérabilité des pauvres et des communautés vulnérables.

La communauté internationale devrait s'engager à renforcer les capacités techniques, politiques et institutionnelles et à garantir un meilleur accès aux sources existantes et nouvelles de financement pour mettre en œuvre des pratiques d'adaptation pilotées par les pays et expressément associées aux objectifs du développement durable, y compris en adoptant des mesures étroitement intégrées aux initiatives nationales pour réduire la pauvreté, améliorer la santé humaine et la sécurité alimentaire, promouvoir des services énergétiques durables et lutter contre la perte de biodiversité et la désertification. 

